

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 29 (1999)
Heft: 11

Rubrik: Info Seniors : des subsides pour vos assurances

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des subsides pour vos assurances

Info Seniors (tél. 021/641 70 70) vous informe sur vos droits. N'hésitez pas à en profiter!

AIDE – «Le mari de l'une de mes amies réside désormais dans un établissement médico-social. Pour payer les factures de l'EMS, mon amie doit verser la moitié des rentes AVS du couple et prélever chaque mois un important montant sur ses économies. Elle s'inquiète pour son avenir financier. Que peut-elle faire?»

M^{me} X., Givrins

Réponse: Il existe une limite au principe selon lequel le résident d'un EMS et son conjoint doivent consacrer leurs revenus et, au besoin, leur fortune au paiement des frais d'hébergement. En effet, il peut être fait appel aux prestations complémentaires à l'AVS ainsi que, pour le canton de Vaud, aux aides cantonales LAPHREMS (loi sur l'aide aux personnes résidant en établissement médico-social).

En particulier, le conjoint vivant à domicile doit pouvoir compter sur un revenu conforme aux normes des prestations complémentaires. La fortune mobilière du couple bénéficie d'une franchise de Fr. 40 000.– Le Service des assurances sociales

et de l'hospitalisation (SASH) diffuse plusieurs mémentos d'information sociale sur l'hébergement médico-social. Ils comportent des explications détaillées sur l'ensemble des questions touchant à l'hébergement en EMS dans le canton de Vaud ainsi que des exemples de situations et des formules de calcul. Nous recommandons notamment à votre amie les mémentos: «J'entre en EMS, comment payer?» et «J'entre en EMS, est-ce qu'on va me prendre toute ma fortune?» Adresse: SASH, bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne, tél. 021/ 316 51 50.

ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES – «Je souhaite avoir une assurance-maladie qui rembourse les thérapies naturelles ainsi que les médicaments. Mais mon assurance n'accepte pas les personnes âgées de plus de 55 ans. Y a-t-il une solution?»

M^{me} M., Clarens

Réponse: Depuis le 1^{er} juillet 1999, l'assurance obligatoire des soins régie par la LaMal admet la phytothérapie, l'homéopathie, la médecine anthroposophique, la médecine traditionnelle chinoise et la thérapie neurale. Pour être remboursées, ces médecines complémentaires doivent

être pratiquées par des médecins justifiant une formation dans leur spécialité reconnue par la FMH.

Il subsiste cependant des médecines complémentaires et, bien sûr, de nombreux médicaments qui ne sont pas reconnus dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins. C'est ici que subsiste l'intérêt de disposer d'une couverture d'assurance élargie, par le biais de la LCA (loi fédérale sur les contrats d'assurance). Mais ces assurances complémentaires, de façon générale, n'admettent pas de nouvel assuré âgé de plus de 59 ans. Dans votre situation, l'élargissement des prestations de la LaMal est donc certainement le bienvenu.

AQUAGYM – «Je recherche l'adresse d'un club de natation ou d'aquagym pour aînés dans la région de Morges»

M^{me} S., Prévèrenges

Réponse: Près de chez vous, vous pouvez vous adresser par exemple au Groupe de natation des Aînés, à Morges (M^{me} Heidi Flühmann, tél. 021/801 73 65), à la FVGA (Fédération vaudoise de gymnastique, M^{me} Denise Isler, tél. 021/653 00 77 ou à Askésis, centre sport et santé, proposant l'aquagym, en collaboration avec Pass'port senior, à Denges, tél. 021/803 03 33.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB

